

Martine CHALIFOUR PECHON
7 La Plagne
87290 CHATEAUPONSAC

martine.pechon@orange.fr

Châteauponsac le 7 novembre 2021

Objet : Projet du parc éolien « Les 4 Chemins » sur les communes de Balledent et Châteauponsac

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'inquiète du développement des parcs éoliens sur notre département la Haute-Vienne, sur le Haut-Limousin et plus particulièrement sur les communes des Balledent et Châteauponsac.

Je souhaite vous faire part des observations suivantes sur le Projet du parc éolien « Les 4 Chemins » situé donc sur les communes de Balledent et Châteauponsac pour l'implantation de 4 éoliennes hautes de 180m chacune.

Mes liens avec la commune de Châteauponsac et ses environs sont très forts, toute ma famille maternelle et paternelle en est originaire.

Je suis propriétaire d'une maison d'habitation à La Plagne (commune de Châteauponsac), située à moins de 2,5 kms à vol d'oiseau de l'éolienne N°4 (E4).

D'un point de vue général, je constate que je suis **envahie et encerclée** par les projets et parcs éoliens en fonctionnement, ceux autorisés mais non construits, ceux en cours d'instruction et ceux qui font l'objet d'un recours devant les instances administratives. Ce ne sont pas moins de 200 machines qui risquent de voir le jour sur les communes de Balledent, Châteauponsac, Saint Sornin Leulac, Villefavard, Droux, Dompierre les Eglises, Saint Symphorien sur Couze...

Si, tous ces projets sortent de terre, comment ne pas ressentir un phénomène d'envahissement et d'encercllement ?

Par ailleurs, je relève de **graves inconvénients** à ces installations.

Atteinte irrémédiable à la beauté des paysages - Nuisances visuelles

La Zone d'implantation est marquée par un maillage bocager typique de notre paysage limousin. Cette zone s'inscrit dans un territoire riche d'éléments protégés (102 monuments historiques, 18 sites classés ou inscrits, un site patrimonial) - 2 vestiges archéologiques recensés...

Ce projet industriel s'implante dans un secteur particulièrement riche sur le plan écologique très proche de sites Natura 2000 : vallée de la Gartempe, Vallée de la Couze et d'un espace naturel sauvegardé (ENS)...

Comment est-il possible de trouver une place à ces 4 éoliennes géantes sans porter atteinte à la richesse de cet environnement ?

La topographie du projet laisse apparaître une faille qui traverse l'est du site, risque de voire apparaître des faiblesses du sous-sol liées aux travaux et aux vibrations des éoliennes en phase d'exploitation (rapport Mission régionale et environnementale Nouvelle Aquitaine – MRAE).

Qu'en est-il exactement ?

De plus, on constate **une forte visibilité et contraste avec le paysage** :

Risque d'encerclement et de saturation visuelle

Châteauponsac : depuis le parvis de l'Église (inscrite aux monuments historiques) : visibilité +++++

Balledent : depuis les abords du bourg : visibilité +++++

Bois Bertrand (effet de surplomb au regard de la vallée de la Couze) : visibilité +++++

et depuis tous les villages environnants : Le Montillon, La gorge, Berberide, Le Piofoux, La Borie, La Vauloubé, La Plagne, La Meneireix, Gafary, Bois de Lavaud, etc... : visibilité +++++

La Plagne qui est mon village, dont il n'y a pas de photo de mise en simulation visuelle, mais qui se trouve à moins de 2,5 kilomètres de la E4 : visibilité +++++ sur le projet de Balledent/Châteauponsac **et** sur le parc déjà implanté à Roussac.

Dans le projet, la notion de co-visibilité n'est pas traitée dans les études d'impact visuel alors que les éoliennes de Roussac sont déjà présentes dans le paysage. Ce qui explique une forte sensation d'encerclement.

Si, toutes ces éoliennes sortent de terre, comment ne pas subir, face au gigantisme de ces machines, un saccage de mon cadre de vie ?

Nuisances sonores

Ces 4 machines sont à proximité (environ 500 m) des premières maisons des villages de La Borie, du Piofoux, du Bois de Lavaud, du Montillon et du bourg de Balledent.

Il apparaît dans les divers témoignages que les nuisances sonores sont très importantes lorsque les éoliennes sont dans une distance de 500 mètres d'une habitation. La MRAE donne un avis défavorable.

Ces nuisances peuvent être ressenties jusqu'à 5 kms. En ce qui me concerne, je réside à moins de 2,5 kms à vol d'oiseau de la E4 et donc fortement exposée au bruit et surtout aux infrasons.

Qu'en est-il de la mesure des décibels d'un parc éolien de 4 éoliennes ? (35 décibels étant la mesure du volume sonore d'une conversation)

Faut-il subir le bruit d'une conversation 24H/24 ?, est-il normal d'utiliser un constat de situation sonore après une mise en service (comme relevé dans le projet) ?

Tout récemment, le 8 juillet 2021 « la Cour d'Appel de Toulouse a rendu, un arrêt dans lequel elle accepte d'indemniser un couple de plaignants originaires du Tarn qui assurent avoir souffert d'un "syndrome des éoliennes" après l'installation de six éoliennes à un kilomètre à peu près de chez eux, sur la commune de Margnès ».

Problèmes de santé publique

Quelles sont les réponses apportées aux problèmes de santé publique suivants :

Impact sur le sommeil ? Acouphènes ? Maux de têtes ? ... (symptômes décrits comme étant un « syndrome éolien »)

Effets secondaires cardiaques vasculaires ?

Problèmes d'allergies ?

Une espèce exotique envahissante et invasive a été observée (Ambrosie) avec un risque de dissémination qui est une menace pour la biodiversité et qui impacte la santé car c'est une plante très allergisante (les pollens libérés par sa floraison sont extrêmement allergènes).

Problèmes sur la faune

Risque de collision

Une diversité assez élevée en chauve-souris vient transiter ou chasser sur la zone et ses abords. C'est aussi une zone de chasse et de survol du Busard, du Faucon, de l'Hirondelle...

La Haute-Vienne est un couloir migratoire avec un risque de collision très élevé en période de migration pour les pigeons ramiers, les pinsons des arbres, les grues cendrées...

Des sites d'hibernation d'intérêts ont été localisés dans un rayon de 2 Kms, la vallée de la Gartempe servant de lieux écologiques pour ces chauves-souris.

La présence marquée de linéaires de haies où sont présentes de nombreuses espèces de chauve souris d'intérêts communautaires menacées à l'échelle nationale, sont très sensibles aux éoliennes

On constate également la présence d'espèces protégées : la loutre d'Europe, le grand capricorne, l'écrevisse à pieds blanc...

Des enjeux spécifiques sur la reproduction des amphibiens ont été relevés.

De nombreux sites de nidification (87 espèces recensées : Alouette, Pie-Grèche, Linotte...) sont également présents.

La grande diversité de la **faune** recensée et la proximité des zones NATURA 2000 et d'un ENS ne sont-elles pas incompatibles avec ce projet industriel ?

Problèmes sur la flore

Rapport MRAE : plus de 300 espèces et sous-espèces recensées dont 3 présentes un statut de protection (Nielle des blés, Utriculaire citrine, Millepertuis à feuilles linéaires).

Mais aussi de nombreuses plantes invasives avec un fort risque de dissémination lors des travaux et lorsque les éoliennes seront en fonction.

La grande diversité de la **flore** recensée et la proximité des zones NATURA 2000 et d'un ENS ne sont-elles pas incompatibles avec ce projet industriel ?

Effrondement du tourisme vert

Le tourisme vert qui se développe sur notre territoire ne sera-t-il pas compromis ?

Qui aura envie de venir dans une région mitée de machines industrielles ?

N'y aura-t-il pas un manque à gagner pour tous ceux qui vivent directement ou indirectement de ce tourisme vert (campings, gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes...) ?

Chute des prix de l'immobilier

Après échanges avec un agent immobilier du secteur il estime entre 20 à 30 % de la valeur d'acquisition la dépréciation de l'habitation concernée.

Une vue sur des éoliennes est-il un argument de vente ?

Par ailleurs, du fait de leur fonctionnement par intermittence et de leur rendement aléatoire lié aux conditions météo, les éoliennes ne pourront pas se substituer aux autres filières de production d'énergie plus fiables et pilotables.

Ne doit-on pas préconiser la filière bois ou l'énergie hydraulique ?

Et

- Qui détermine la charge admissible d'un territoire en éoliennes ?
- Comment se font les choix d'implantation sur un territoire ?
- Quelles sont les retombées économiques locales ? les retours pour les communes, les propriétaires en termes de finances, d'emploi, d'activités économiques ?

Conclusion :

Le Haut-Limousin mérite mieux que de se transformer en gigantesque zone industrielle au nom de la transition énergétique.

Le risque est grand de voir notre territoire s'appauvrir en le privant des atouts qu'il possède :

- un environnement préservé,
- un patrimoine naturel et architectural de grande qualité,
- une authenticité qui pouvait séduire citadin et tous ceux épris de la nature et de la tranquillité...

Je suis donc fermement opposée à ce projet d'implantation des 4 éoliennes sur ma commune et sur la commune de Balledent.

Martine CHALIFOUR PECHON